



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

**N° 25 / 25**

**Séance du 30 JUIN 2025**

Nombre de  
Membres

En Exercice : 14  
Présents : 10  
Procuration : 1  
Votants : 11  
Pour : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 23 juin 2025

**Membres présents à la séance** : BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie,

**Absents ou excusés** : ARTERO Véronique, ANDRE Bérengère, BILLET Benoît, Patricia DROST (pouvoir à Pascale BOSSON)

Secrétaire : Bernard FOU CART

**Objet : Délibération rectificative d'erreur matérielle dans la délibération 25/17 du 24 mars 2025 « Echange de parcelles entre la commune et Madame Nathalie RABET ».**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 25/17 en date du 24 mars 2025 ayant pour objet l'échange de parcelles entre la commune et Madame Nathalie RABET,

Monsieur le Maire rappelle le point 4 – Frais, de la Deuxième Partie – Charges et Conditions de l'acte d'échange qui stipule « Enfin, la Commune d'INJOUX-GENISSIAT paiera tous les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence ».

Il porte l'attention de l'Assemblée sur la rédaction de la délibération et sur l'erreur matérielle dans la rédaction de l'alinéa des décisions du conseil municipal suivant :

« ⇨ **Précise** que les frais d'acte administratif seront partagés entre la commune d'Injoux-Génissiat et Madame Nathalie RABET »

Il propose que cet alinéa soit rectifié comme suit :

« ⇨ **Précise** que tous les frais droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence seront à la charge de la Commune d'INJOUX-GENISSIAT ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

⇨ **Approuve** la rectification de la délibération 25/17 du 24 mars 2025 « Echange de parcelles entre la commune et Madame Nathalie RABET » et sa mise en conformité avec les termes de l'acte d'échange.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

  
Bernard FOU CART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

